

La justice autrichienne casse la condamnation d'un migrant pour viol sur mineur dans une piscine

écrit par Laveritetriomphera | 25 octobre 2016



Le migrant irakien qui avait été condamné pour le viol d'un garçon de 10 ans dans des vestiaires a vu sa peine annulée par la cour suprême en raison d'un vice de forme. L'homme sera rejugé et pourrait encourir une peine plus lourde.

Le 20 octobre, la cour suprême autrichienne a annulé la condamnation à six ans de prison d'Amir A., un Irakien de 20 ans arrivé en Autriche par la route des Balkans pour vice de forme. Étant donné qu'elle a décelé une irrégularité dans la procédure, la cour estime nécessaire que le coupable soit rejugé lors d'un nouveau procès qui pourrait se tenir en 2017 rapporte le journal télévisé allemand *Heute*.

Les juges ont estimé que l'agression sexuelle était indéniable, mais qu'il manquait les éléments susceptibles de prouver qu'un viol avait bien eu lieu.

Ancien chauffeur de taxi en Irak, Amir A. avait entraîné un petit garçon de 10 ans dans les vestiaires d'une piscine avant de l'agresser sexuellement avec brutalité. La victime, qui a souffert de multiples blessures internes suite à son agression, est toujours traumatisée. Même si elle présente des symptômes de stress post traumatique, la cour a estimé que les éléments permettant de conclure qu'un viol en tant que tel a bien été commis n'avaient pas été réunis. C'est ce point précis qu'elle souhaite examiner, tout en précisant que le coupable restera incarcéré jusqu'à ce que la date de ce nouveau procès soit arrêtée.

Amir A., [qui avait plaidé coupable et justifié son acte comme une «urgence sexuelle»](#), ajoutant qu'il n'avait pas eu de rapport sexuel depuis quatre mois, pourrait voir sa peine alourdie à 15 ans de prison. Interrogé par la police, il a reconnu que ce qu'il avait commis était interdit en Irak, ainsi que «dans tous les pays du monde» rapporte le quotidien autrichien *Kronen Zeitung daily*.

Très choquée, la mère du petit garçon, elle-même ancienne réfugiée venue de Serbie, raconte que le traumatisme est très vivace pour son enfant. Elle a ainsi confié à *Heute* que son fils ne pouvait désormais plus dormir sans médicaments, qu'il criait et pleurait souvent, qu'il était effrayé en permanence.

Après avoir l'agression, Amir A. serait retourné dans la piscine comme si de rien n'était, jouant avec les planches de flottaison mises à sa disposition et sautant du plongoir.

<https://francais.rt.com/international/28009-justice-autrichienne-casse-condamnation-violeur-mineur-piscine>